APRÈS ART. 48 N° II-2534

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º II-2534

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 2419 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Mission « Travail et emploi »

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« ainsi que de l'immense précarité des jeunes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Confinés pour protéger leurs ainés, les jeunes ont également payé le prix social de cette crise. Leurs petits boulots ont été les premiers à s'arrêter, ce qui a fait basculer un trop grand nombre d'entre elles et eux dans la pauvreté. Cette aide de 500€doit également avoir pour mission de lutter contre la précarité des jeunes.